



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 avril 2026

Date de convocation : **24 mars 2026** En exercice : **15** Présents : **12** Votants : **12+3**

L'an deux mil vingt-six, le 7 avril 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Sous la présidence de M. TOUANEL Henri et hors de la présence de M. CHICOINE Daniel, Maire, lors de l'approbation des comptes administratifs.

Présents :

Mesdames BELLANGER Clarisse, JAMET Solène, JOUANNE Annie, RENAUD Vanessa
Messieurs CHICOINE Daniel, FORESTIER Jonathan, GASSINE Mickaël, GIRARD Gwenaël, GLOTIN Patrick, PAYERNE-BACCARD Hervé, TOUANEL Henri, TRUTIN Gilbert

Absents excusés : Mesdames ODIE Sylvie, RAULT Pauline, SERVANT Sylvette

Procuration : Mme ODIE à M. FORESTIER, Mme RAULT à M. CHICOINE, Mme SERVANT à Mme JOUANNE

Elu(e) secrétaire de séance : Monsieur TOUANEL Henri

2026-20 : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du maire, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms comme suit :

1. FORESTIER Jonathan – 22 La Boscherais	13. GIRARD Gwenaël – 5 La Poutais
2. CHICOINE Daniel – 3, rue des Chênes Verts	14. ODIE Sylvie – 14, rue des Courtils
3. GASSINE Mickaël – 25, La Jannière	15. RAULT Pauline – 16, La Petite Bosse
4. GLOTIN Patrick – 7, rue du Verger	16. GORRE Gérard – 19, rue René Cassin – St Méen
5. TRUTIN Gilbert – 38, La Croix Lucas	17. JAGU Odile – 10, rue du Verger
6. BELLANGER Clarisse – 11, La Poutais	18. CHERO Marie-Paule - 1, rue de la Friche aux Moines
7. PAYERNE BACCARD Hervé – 17, rue du Verger	19. LUCAS Séverine – 4, rue des Cerisiers

8. TOUANEL Henri – 18, La Poutais	20. MOREL Guillaume – 1A rue des Courtils
9. JOUANNE Annie – 6, le Pas de la Lande	21. TIELLES Adélaïde – 5, La Poutais
10. RENAUD Vanessa – 1, rue des Noisetiers	22. PAYERNE BACCARD Patricia – 17, rue du Verger
11. SERVANT Sylvette – 2, rue des Noisetiers	23. FAÏDO Vanessa – 13 La Poutais
12. JAMET Solène – 1A rue des Courtils	24. LECHEVESTRIER Katia – 21, Le Pas de la Lande

Pour : 12+3, contre : 0, abstention : 0

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE



Le secrétaire de séance
H. TOUANEL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a long horizontal stroke and a diagonal line.